



**EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de B E U I L
Alpes-Maritimes**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07-2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 septembre, à 18 heures, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Nicolas DONADEY, 1^{er} Adjoint au Maire.

Date de convocation : 31.08.2023

Nombre de membres : - En exercice : 11
- Présents : 7
- Votants : 10

Présents : M. Nicolas DONADEY, 1^{er} Adjoint, M. Alexandre GEFFROY, 2^{ème} Adjoint, M. Christian GUILLAUME, 3^{ème} Adjoint, M. Noël MAGALON, 4^{ème} Adjoint, M. Jean-Louis COSSA, Conseiller Municipal, Mme Karel NICOLETTA, Conseillère Municipale, M. Arnaud ROCHE, Conseiller Municipal,

Absents : M. Roland GIRAUD, Maire,

Absents représentés : Mme Karine DONADEY donne pouvoir à M. Christian GUILLAUME, M. Rodolphe BIZET donne pouvoir à Mme Karel NICOLETTA, M. François SCHULLER donne pouvoir à Monsieur Alexandre GEFFROY.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME.

DELIBERATION N° 01 : Nouveaux tarifs de location des gîtes communaux - saison 2023/2024

Monsieur Nicolas DONADEY, 1^{er} Adjoint, expose au Conseil Municipal, que dans le cadre de la gestion des gîtes communaux, il y aurait lieu, de définir les nouvelles grilles tarifaires pour les locations des gîtes communaux : Gîtes du Comté Grimaldi et gîtes des Launes pour la saison 2023/2024.

Les tarifs sont donc les suivants :

Tarif en € des Meublés Touristiques - Saison 2023/2024

GITES DU COMTE GRIMALDI

	PRIX A LA SEMAINE						2 Nuits Hors Vacances Scolaires	Nuit Supplémentaire
	Semaine de Noël 2023	Semaine du jour de l'an 2023-2024	Vacances scolaires Février et Mars 2024		ETE 2024	Hors saison Eté / Hiver		
			Février	Février Hors zone	Du 06/07/2024 Au 31/08/2024			
F2 /4 pers	399	444	436	399	422	311	133	70
F2/4pers Gîtes 102 et 104	409	454	454	409	432	319	136	71
F3 / 6 pers	481	538	538	481	512	399	150	79

AR Prefecture

006-210600169-20230906-01_07_2023-DE
Reçu le 12/09/2023

GITES DES LAUNES *

	PRIX A LA SEMAINE					2 Nuits Hors Vacances Scolaires	Nuit Supplémentaire	
	Semaine de Noël 2023	Semaine du jour de l'an 2023-2024	Vacances scolaires Février et Mars 2024		ETE 2024			Hors saison Eté / Hiver
			Février	Février Hors zone	Du 06/07/2024 Au 31/08/2024			
Studio	373	422	422	373	398	284	104	38
2 pièces	457	517	517	457	486	376	120	46

* Pour les gîtes des Launes :

- Le tarif du linge de maison (draps) est fixé à 12 € par lit et par séjour,
- Le tarif du linge de toilette est fixé à 12 € par personne et par séjour,
- Le tarif du ménage des gîtes communaux à 40 € par gîte.

Le montant de la caution est fixé à 170 €.

En cas de non réservation en périodes particulières (hors saison été/hiver), la commune se réserve le droit de pratiquer des tarifs préférentiels sur le prix de la location des gîtes.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire,

- DECIDE l'application, pour la saison 2023 - 2024, des conditions et des nouveaux tarifs de location des gîtes communaux : Gîtes du Comté Grimaldi et gîtes des Launes susmentionnées ci-dessus.

VOTES : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Nicolas DONADEY



Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :

AR Prefecture

006-210600169-20230906-01_07_2023-DE
Reçu le 12/09/2023